



## Principaux éléments de la demande sectorielle De la FPPE-CSQ

*Veillez prendre note que les demandes sectorielles seront complétées par les demandes de paramètres généraux, dites intersectorielles, que sont le salaire, la retraite, les congés parentaux et les assurances. Celles-ci seront présentées ultérieurement par les représentantes et représentants de la CSQ.*

### **ASSURER L'AVENIR ET LA CONTINUITÉ DES SERVICES PROFESSIONNELS PUBLICS**

Le manque de services professionnels dans le secteur public est un enjeu important pour la réussite scolaire. L'augmentation du nombre d'élèves en difficulté, les établissements désuets nécessitant des travaux majeurs, le manque d'appui pédagogique et de soutien au développement technologique ne sont que quelques exemples des défis constants auxquels fait face le réseau scolaire.

Aussi, depuis quelques années, nous notons que les commissions scolaires ont de plus en plus recours à la sous-traitance afin de répondre aux besoins en services professionnels. Les tâches des professionnelles et professionnels ne devraient pas être réalisées par des tiers, qui ne possèdent pas la vision et l'expertise spécifique du milieu scolaire et qui ne peuvent assurer l'intervention et le suivi dans le milieu de vie. Il s'agit d'un enjeu de protection des services publics.

La FPPE demande entre autres :

- la mise en place de seuils de services professionnels qui seraient calculés à partir de certains indicateurs pertinents, reflétant les besoins des milieux. Ces seuils de ressources devront s'accompagner d'un financement protégé et exclusif;
- d'éviter le recours à la sous-traitance et de protéger l'expertise publique spécifique du secteur scolaire;
- d'assurer le maintien du niveau de service lors d'absence prolongée d'une professionnelle ou d'un professionnel pour une période prédéterminée.

### **ATTIRER ET RETENIR LES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS EN SCOLAIRE**

Plusieurs corps d'emplois professionnels sont confrontés à un problème d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Actuellement, les commissions scolaires peinent à combler les postes vacants ou les ajouts. Cette pénurie est encore plus alarmante en région éloignée. Cette situation entraîne une surcharge de travail pour le personnel professionnel déjà en place.

La FPPE demande des mesures permettant d'attirer et de retenir les professionnelles et les professionnels, notamment :

- Des conditions d'exercice du travail qui garantissent un service efficace et la le droit des élèves à la confidentialité;
- des conditions salariales plus attractives ;
- un nombre suffisant de professionnelles et professionnels pour un suivi et une intervention efficaces dans un nombre de milieux plus restreint.

### **VALORISER ET RECONNAÎTRE L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE**

La structure des commissions scolaires s'étant davantage décentralisée au cours des dernières années, il nous apparaît essentiel que les professionnelles et les professionnels obtiennent un lieu où leur parole et leur expertise seront considérées. Dans ce contexte, nous déplorons qu'il n'existe aucune structure qui leur permettrait de soumettre des recommandations à la direction.

La FPPE demande entre autres :

- de mettre en place, dans chaque établissement, un comité consultatif des professionnelles et professionnels où seraient discutés l'organisation des services, la mise en œuvre des politiques, règlements et des pratiques de la commission scolaire ou de l'école, afin de s'assurer que les élèves puissent obtenir des services professionnels adaptés et de qualité ;
- de permettre aux professionnelles et professionnels de participer aux rencontres du Conseil d'établissement et de tout autre comité où leur expertise est pertinente;
- de s'assurer du respect de l'intégralité des processus d'intervention choisis par les professionnelles et professionnels.